

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÉOLUTIONS CA21 220249 ET CA21 220299
Dossier 1204334009

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), lors des séances ordinaires du 9 août 2021 et du 13 septembre 2021, les résolutions suivantes :

- Résolution CA21 220249 autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 300-312, rue Young (lots 1 853 449, 1 853 451 et 1 853 445 du cadastre du Québec) – Densité, marge arrière, usage, café-terrace et retrait et rayon de protection – Zones 0430, 0457, 0547, 0548, 0576 et 0582;
- Résolution CA21 220299 autorisant la construction d'un projet résidentiel situé au 300-312, rue Young (lots 1 853 449, 1 853 451 et 1 853 445 du cadastre du Québec).

La résolution CA21 220249 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Ces résolutions ont reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 29 septembre 2021.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 29 septembre 2021 et sont déposées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 7 octobre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire